



RAPPORT ANNUEL 2019

Agir avec et pour la profession





Digitalisation, nouveaux modèles, systèmes complexes... notre profession est en prise directe avec le changement.

Conscients des **nouveaux challenges** et guidés par notre **déontologie**, nous allons **plus loin** encore dans le **conseil**, pour emmener chacun **plus loin** dans ses projets.

Organisation, ressources humaines, systèmes d'information... Quel que soit le domaine, nous **accompagnons**, au service de la **croissance**, tous ceux qui entreprennent dans leur stratégie et prise de décision, pour qu'ils puissent pleinement se consacrer à leur métier.

C'est notre raison d'être.

p. 04 Édito du président

p. 08 Présentation de l'Ordre

p. 10 Gouvernance



**Garantir le bon exercice
des missions**

p. 12



**Accompagner le présent,
préparer l'avenir**

p. 24



**Au service de la croissance
et de la performance
des entreprises**

p. 34



**Promouvoir compétences
et valeurs ajoutées**

p. 44

p. 54 Cap sur l'avenir

Avant d'imaginer l'après Covid-19, n'oublions pas qu'il y a eu un avant Covid-19.

Charles-René Tandé,
Président du Conseil supérieur de l'ordre
des experts-comptables

La crise de la Covid-19, aussi exceptionnelle soit-elle, ne doit pas occulter tous les défis que la profession a relevés en 2019, ni l'action soutenue et reconnue du Conseil supérieur jusqu'au plus haut niveau de l'État. Celle-ci aura contribué à faire évoluer durablement les champs de nos missions et de nos métiers.

Il est toujours difficile de dresser un bilan de l'année qui précède alors que plus de six mois se sont écoulés, que nous avons continué à faire avancer les projets et que les sujets d'actualité ne sont plus forcément les mêmes. Cet exercice est sans doute encore plus compliqué cette année, car la crise sanitaire de la Covid-19, inimaginable quelques mois plus tôt, aura marqué 2020 d'une empreinte encore très présente au moment où nous écrivons ces lignes.

Pourtant, l'année 2019 aura été particulièrement intense, avec le dénouement ou le démarrage de plusieurs chantiers structurants pour la profession.

Une année, aussi, commencée pied au plancher et qui s'est poursuivie sans ralentissement : n'oublions pas que nous avons débuté 2019 en pleine crise des **gilets jaunes**. Et qu'à la mise en œuvre du prélèvement à la source se sont ajoutées les mesures décidées par le président de la République le 10 décembre 2018 et promulguées deux semaines plus tard sous la forme d'une « **loi portant mesures d'urgence économiques et sociales** ».

Evoqué ci-dessus, le **prélèvement à la source** n'aura pas été l'accident industriel redouté, voire anticipé par certains. Au contraire, ce dispositif est aujourd'hui largement plébiscité. La mobilisation de la profession n'y est pas étrangère et nous pouvons nous en féliciter.



Le prélèvement à la source n'aura pas été l'accident industriel redouté, voire anticipé par certains. La mobilisation de la profession n'y est pas étrangère et nous pouvons nous en féliciter.

Législation

La loi du 22 mai 2019, dite loi Pacte, constitue, quant à elle, l'**aboutissement de dix-huit mois de travail**. Le Conseil supérieur a participé aux premiers échanges et réflexions dès le lancement de la consultation préalable voulue par le Gouvernement. Il a apporté sa contribution technique, ainsi que des propositions concrètes sur l'ensemble des thématiques traitées par le législateur : création, croissance, transmission et rebond, partage de la valeur et engagement sociétal des entreprises, financement, numérisation et innovation, simplification, conquête de l'international. Ces propositions, dont certaines ont été reprises dans le projet de loi par la suite, répondaient aux besoins des petites et moyennes entreprises. À travers son implication, l'Ordre a pu ainsi mettre en valeur les compétences des experts-comptables et leur connaissance du monde économique auprès des parlementaires nouvellement élus.

Cette étape indispensable a facilité par la suite le travail de conviction portant sur **l'évolution des textes relatifs à la profession d'expert-comptable**.

...



...

Nos demandes ont ainsi fait l'objet d'une adoption conforme par les deux chambres du Parlement, et les dispositifs concernés ont pu commencer à entrer en vigueur dans le courant de l'année 2019 :

- la possibilité de facturer des honoraires de succès ;
- la création du titre « expert-comptable en entreprise » ;
- la possibilité d'effectuer des travaux et études pour des non-clients dans le domaine financier, environnemental et numérique ;
- la création d'un mandat implicite de l'expert-comptable vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale ;
- la création de deux nouvelles missions : recouvrement amiable et paiement des **dettes des clients**.

Transition numérique

Le dernier trimestre s'est, quant à lui, placé sous le signe du numérique : avec, d'une part, le 74^e Congrès « **au cœur des flux** », où tous les records d'affluence et de participation ont été battus ; et, d'autre part, l'article 56 de la loi de Finances pour 2020, qui prévoit une adoption progressive de la **facturation électronique** entre les années 2023 et 2025 pour l'ensemble des entreprises privées. Cette étape législative concrétise, là encore, une action de long terme du Conseil supérieur auprès du Gouvernement, conscient du rôle majeur que la profession aura à jouer dans la réussite de ce grand projet. Elle valide également les investissements réalisés pour que la profession puisse être préparée à cette révolution le plus en amont possible.

L'année se sera malheureusement terminée comme elle avait commencé, avec une grande contestation sociale, cette fois-ci au sujet de la **réforme des retraites**, aux effets négatifs pour notre économie. Les experts-comptables ne font pas partie de ceux qui bloquent le pays pour défendre des intérêts catégoriels.



C'est le sens de notre histoire : prendre un peu de recul permet de constater que notre profession a toujours été en mouvement, qu'elle a su s'adapter à chaque fois que cela était nécessaire.

Adaptabilité

Dans les prochaines années, lorsque les réformes réalisées commenceront à produire leurs effets, lorsqu'il sera habituel de communiquer sur nos compétences spécialisées, de facturer des honoraires de succès, de payer ou de recouvrer pour le compte de nos clients ou que tous les diplômés d'expertise comptable seront inscrits à l'Ordre, qu'ils exercent en entreprise ou en cabinet, je saurai garder à l'esprit qu'il s'agira de la concrétisation d'un travail mené sur le temps long, au cours de mandatures différentes.

Cette continuité dans l'action et dans l'engagement est l'une des grandes forces de notre institution.

Je sais que nos successeurs sauront tirer profit des grands projets que nous lançons, notamment dans le domaine du numérique, et ajouteront, à leur tour, leur pierre à l'édifice de l'Ordre des experts-comptables.

De ce point de vue, je ne doute pas que l'après sera comme l'avant.

Pourtant, la réforme des retraites présentée le 24 janvier 2020 au Conseil des ministres remettait en cause l'existence de la Caisse d'Assurance Vieillesse des Experts-Comptables (CAVEC), et avec elle un système vertueux, qui avait fait ses preuves depuis de nombreuses années. L'Ordre a pris ce sujet à bras-le-corps, en lien avec les différentes instances de la profession. Les arguments développés ont été entendus, portés par la représentation nationale. Des avancées ont été obtenues. Reste désormais à savoir ce que le nouveau Gouvernement voudra reprendre du projet initial lorsqu'il décidera de rouvrir ce dossier, mis en pause avec la crise sanitaire.

Enfin, pour les équipes du Conseil supérieur, la fin d'année aura également été marquée par un déménagement. Si la période passée rue Cognacq-Jay s'achève, d'un point de vue plus global, il s'agit d'un point de départ, d'un élément fondateur dans notre volonté de **rapprocher les deux institutions de la profession**. D'une nouvelle étape pour l'Ordre, dans sa dynamique d'avancement et de progression.

C'est le sens de notre histoire : prendre un peu de recul permet de constater que notre profession a toujours été en mouvement, qu'elle a su s'adapter à chaque fois que cela était nécessaire. Cette évolution s'est faite sans à-coups, au bénéfice de la croissance de nos structures d'exercice.



Changer pour durer, cela implique une prise de risque, mais le risque fait partie de notre ADN. Pour accompagner nos clients au changement, nous devons nous-même l'incarner. Le @CSOEC accompagne la profession pour permettre à chacun d'opérer demain son changement.
22 novembre 2019



Présentation de l'Ordre



Immeuble le Jour - Nouveaux locaux de la rue Raymond Losserand, Paris 14^e

Qui sommes-nous ?

L'Ordre des experts-comptables assure la représentation, la défense et le développement de la profession. Dans un contexte de profonde transformation du métier d'expert-comptable, notre accompagnement est plus que jamais décisif.

Nous aidons les cabinets à (re)définir leur stratégie, à prendre les bonnes décisions et nous leur offrons un éventail d'outils et services variés.

Nous communiquons pour mettre en lumière la richesse des missions que les experts-comptables peuvent effectuer et nous nous attachons à renforcer l'attractivité de la profession auprès des jeunes talents.

Notre ambition ?

Créer les conditions pour permettre à chaque expert-comptable de saisir de nouvelles opportunités, l'amener vers des missions de conseil à forte valeur ajoutée et l'aider à rester le partenaire privilégié du dirigeant d'entreprise.

Ce qui est vrai pour les experts-comptables, l'est aussi pour les entreprises qu'ils accompagnent. Elles ressentent directement les bénéfices d'un conseil éclairé et expert. L'Ordre joue à ce titre un rôle d'interface avec les pouvoirs publics pour encourager une législation propice à une croissance économique vertueuse.

Missions et engagements

L'expertise comptable est une profession réglementée dont l'exercice est encadré par une législation stricte.

L'une des principales missions de l'Ordre est de s'assurer de l'application de ces textes par les professionnels dans leurs missions quotidiennes, en les accompagnant pour garantir leur bonne compréhension. Les commissions et comités travaillent de concert en ce sens.

L'Ordre veille également au respect de la déontologie professionnelle, définit des normes et publie des recommandations, que les experts-comptables appliquent dans l'exercice de leurs fonctions. Il participe à l'élaboration et à la diffusion de la doctrine comptable nationale et internationale.

L'engagement est constant pour l'avenir de la profession : de la formation des jeunes au pilotage des grandes évolutions. Partout, l'Ordre des experts-comptables répond présent au progrès et à la dynamique du futur.

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES DU CONSEIL SUPÉRIEUR



PLUS DE
30 000
EXEMPLAIRES SIC
ADRESSÉS
CHAQUE MOIS



6 000
ABONNÉS À
LA REVUE FRANÇAISE
DE COMPTABILITÉ



45
SICNEWSLETTERS
ENVOYÉES PAR AN



6 859
PARTICIPANTS
AU 74^e CONGRÈS
DE L'ORDRE



9 000
MÉMOIRES
D'EXPERTISE
COMPTABLE SUR
BIBLIOTHIQUE



140 000
TÉLÉCHARGEMENTS
SUR BIBLIORDRE



**Chiffres clés
d'Infodoc-Experts :**

276
FORMATIONS
ET ANIMATIONS

12 859
CONSULTATIONS
TÉLÉPHONIQUES
SUR LA HOTLINE

800
NOUVEAUX ÉCRITS
SUR LE SITE



**Chiffres clés
de Bibliobaseonline :**

190 000
TÉLÉCHARGEMENTS
DE DOCUMENTS

535 000
VISITES

455 000
RECHERCHES

Les experts-comptables accompagnent plus de 2,5 millions d'entreprises.

Gouvernance

Charles-René Tandé a été élu en mars 2017. Il s'est entouré de sept vice-présidents, une trésorière, six assesseurs et quatre invités qui, ensemble, forment le Bureau.

Le Comex (voir photo)

Composé du président du Conseil supérieur, des vice-présidents, du trésorier et du secrétaire général, le Comex du Conseil supérieur assiste le président dans l'ensemble de ses fonctions, notamment en matière de gestion du personnel et d'investissements excédant 20 000 euros.

Le Bureau

Composé du président du Conseil supérieur, des vice-présidents, du trésorier, des assesseurs et d'invités, le Bureau du Conseil supérieur est consulté et informé des décisions et mesures prises par le président dans l'accomplissement de ses fonctions.

Les sessions

Les sessions regroupent les 46 membres élus du Conseil supérieur, les 23 présidents des Conseils régionaux de l'ordre des experts-comptables ainsi que le commissaire du Gouvernement. Lors de ces sessions, est adopté l'ensemble des décisions utiles à l'accomplissement des missions de l'institution.

La commission permanente

Cette commission, composée du président du Conseil supérieur, des présidents de commissions et du trésorier, se réunit, après consultation du Bureau, sur convocation du président, pour prendre, dans l'intervalle des sessions, des décisions urgentes.



LA NOUVELLE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Un peu comme pour un gouvernement, l'organisation d'une institution comme le Conseil supérieur se doit de refléter des priorités politiques. D'où la décision, à l'occasion du mi-mandat, de créer un secteur « Stratégie numérique » animé par Sanaa Moussaïd. Ses missions : déployer la stratégie du Conseil supérieur, positionner la profession comme un acteur de référence de la transition numérique des TPE-PME, et accompagner les cabinets dans cette évolution. Autre nouveau secteur, celui de « l'accompagnement du changement » en matière managériale, marketing et stratégique, confié à Gilbert Le Pironnec.

#RAISON D'ÊTRE N°1

Garantir le bon exercice des missions

Conformément à son engagement fondateur, l'Ordre veille à faire respecter les exigences de la profession et à la faire progresser. Il demeure un ancrage solide, garant du cadre d'intervention et des fondamentaux que sont l'éthique et la déontologie.

P. 14-15

Faire appliquer les normes et les règles

P. 16-17

Les commissions, comités et instances régaliennes

P. 18-19

Rendre l'organisation toujours plus efficiente

P. 20-21

Faire évoluer la profession pour les besoins des clients et des marchés

P. 22-23

En actions !



Faire appliquer les normes et les règles

**Réforme territoriale, nouvelles dispositions prévues par la loi Pacte...
Sur fond de transition numérique et technologique, 2019 aura été
marquée par des évolutions importantes pour le champ d'intervention
et le fonctionnement de la profession. Un contexte mouvant
dans lequel l'Ordre s'attache à optimiser outils et procédures.**

Des outils dématérialisés au service de la profession

La transition numérique poursuit sa lancée : en 2019 ont été concrétisés plusieurs chantiers de création et de dématérialisation d'outils numériques au service des Conseils régionaux et des experts-comptables.

La plateforme du contrôle qualité

Créée en 2018, cette plateforme *full web* simplifie et optimise le processus du contrôle qualité en donnant à chaque intervenant (contrôlé, contrôleur, superviseur, permanent) un accès en ligne aux dossiers. Cette évolution technologique, qui s'est poursuivie en 2019, améliore le déroulement des contrôles en dématérialisant la totalité des étapes, des outils et des dossiers. Pour la personne contrôlée, elle facilite le remplissage du questionnaire préparatoire ; pour le contrôleur, elle aide à la préparation des dossiers, au contrôle sur site et à l'établissement du rapport final.



La plateforme de gestion des dossiers d'exercice illégal

Lancée en avril 2019, cette plateforme collaborative offre de nombreuses fonctionnalités : le suivi et le partage des éléments de constitution des dossiers d'exercice illégal, l'échange d'informations entre

les Conseils régionaux et le Conseil supérieur de l'ordre ainsi qu'entre les Conseils régionaux eux-mêmes, le suivi des frais engagés par dossiers ouverts et une base documentaire.

LOI PACTE : DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER LES NOUVELLES MISSIONS DES EXPERTS-COMPTABLES

L'article 37 de la loi Pacte a ouvert de nouvelles missions aux experts-comptables : le mandat de paiement et le recouvrement de créances amiable. Le décret du 19 novembre 2019 a complété ces dispositions.

Un guide d'application, accompagné d'exemples de mandat et de lettres de mission, a été mis à disposition des experts-comptables sur le site du Conseil supérieur. Parallèlement, afin de les aider à appréhender l'approche pratique de la mission, ont été organisées des rencontres avec les banques.



ENTRETIEN AVEC

**Rémy Seguin,
Secteur Régalien**

« Le grand chantier 2019 aura été l'aboutissement de la réforme territoriale afin que notre organisation se cale sur la carte de France administrative. Les textes avalisent le travail que nous avons conduit au sein de l'Ordre, avec la collaboration active des Conseils régionaux. Réforme délicate, car elle bouleverse des années de pratiques, mais nous pouvons nous féliciter d'avoir su garder un maillage territorial au plus près des besoins des chefs d'entreprise.

De plus, cette réforme prend tout son sens en 2020 avec la tenue des élections en novembre prochain sous leur nouvelle forme. Pour la première fois, les élus régionaux et ceux du Conseil supérieur seront élus simultanément, les deux scrutins étant désormais effectués tous les deux au suffrage direct. 2019 aura aussi été marquée par notre mobilisation pour mettre en œuvre toutes les facettes de la loi Pacte. Ce cadre législatif permet d'abord d'inscrire au Tableau de l'Ordre tous les confrères qui exercent en entreprise, gardant ainsi un lien fort avec l'institution qui les a formés. Mais surtout, nous avons accompagné nos membres dont la loi élargit le champ d'intervention et à qui elle offre de très nombreuses opportunités de développement (mandat de paiement, mandat implicite, honoraires de succès...). Enfin, le lourd travail de dématérialisation a ouvert sur la réforme du contrôle qualité de la profession, avec désormais la possibilité de mener un contrôle à distance.

Sereinement, notre métier se transforme. »

La plateforme des compétences spécialisées

Engagée en 2019, la plateforme « Mon espace ordinal » a été mise en ligne le 23 juin 2020. Elle permet aux experts-comptables de déposer leurs demandes de reconnaissance de compétences spécialisées et facilite ensuite la gestion de ces demandes par les Conseils régionaux.



La réforme territoriale et les élections

Les travaux menés avec la DGFIP sur la modification des principaux textes de la profession se sont poursuivis en 2019 afin de mettre en place la nouvelle organisation territoriale de l'Ordre et de revoir les règles électorales dans les Conseils régionaux et au Conseil supérieur. D'autres dispositions intéressant la profession ont également été insérées dans la loi Pacte et dans les textes réglementaires en concertation avec la tutelle (experts-comptables en entreprises, honoraires de succès, mandat implicite, mandat de paiement et recouvrement amiable, etc.). Un premier décret du 19 novembre 2019 est venu concrétiser ces travaux et modifier le décret du 30 mars 2012 sur un certain nombre de points au niveau du Conseil d'État. L'arrêté du 17 avril 2020 a abrogé celui de mai 2012 portant sur le Règlement intérieur de l'Ordre pour en mettre en place un nouveau, à jour des nouvelles dispositions contenues notamment dans la loi Pacte. À l'heure où nous écrivons ce rapport annuel (juillet 2020), un décret simple était encore en attente ainsi que l'arrêté portant dissolution et création d'un certain nombre de Conseils régionaux.

Les commissions, comités et instances régaliennes

Pierre angulaire de l'Ordre, le secteur régalien traite de sujets décisifs, multiples et complémentaires. Les groupes de travail qui le composent associent connaisseurs des textes et professionnels de l'expertise comptable.

✓ La commission Juridique et Déontologie

En 2019, ses travaux ont porté sur la rédaction d'exemples de documents contractuels pour les experts-comptables, en lien avec l'actualité professionnelle (clauses d'honoraires de succès, de mandats implicites, exemples de conditions générales), l'actualisation des statuts types de structures d'exercice d'expertise comptable et des sociétés mixtes, la rédaction de statuts types de SPE sous forme SARL...

✓ La commission du Tableau

Au-delà des demandes récurrentes de médailles, ses derniers travaux ont porté sur les conditions d'inscription des personnes physiques et morales. Le guide du Tableau a été actualisé : inscription d'une SPE, règles à respecter pour les dirigeants de sociétés d'expertise comptable, problématiques liées à Istya, le logiciel de gestion du Tableau de l'Ordre. Par ailleurs, trois groupes de travail ont été mis en place sur la dématérialisation des inscriptions au Tableau, la gestion des assurances par les Conseils régionaux et les experts-comptables en entreprise.

03

GROUPES DE TRAVAIL :

- LA DÉMATÉRIALISATION DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU,
- LA GESTION DES ASSURANCES PAR LES CONSEILS RÉGIONAUX,
- LES EXPERTS-COMPTABLES EN ENTREPRISE.

✓ La commission de Lutte contre l'exercice illégal

Sa mission est d'élaborer la doctrine de l'Ordre en matière d'exercice illégal et d'examiner toutes les demandes de constitution de partie civile provenant des Conseils régionaux. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la totalité des frais des procédures civiles et pénales engagée par les Conseils régionaux (106 000 €) est prise en charge par le Conseil supérieur.

✓ Le Comité des assurances

Il gère tous les litiges pris en charge par l'assurance de groupe ou l'assurance pour le compte de qui il appartiendra. Il se réunit pour aborder les dossiers présentant une difficulté ou un montant de réclamation très important.

✓ Le Comité de lutte anti-blanchiment

Son rôle porte sur la mise en place et le suivi des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT). L'année 2019 a été une année très intense dans ce domaine, compte tenu de la transposition en cours de la 5^e directive européenne, d'une part, et de l'audit en 2020 par le GAFI* du dispositif français, d'autre part. Le Conseil supérieur a ainsi élaboré une nouvelle norme professionnelle.

* Groupe d'action financière, organisme intergouvernemental de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.



Un nouveau plan d'action a également été adopté en mars 2019, créant un contrôle spécifique partiellement dissocié du contrôle qualité classique. Ce plan d'action est progressivement mis en place depuis début 2020. Par ailleurs, le Comité LAB a travaillé sur l'élaboration de l'ARPEC, l'analyse des risques de BC-FT de la profession d'expertise comptable.

✓ La commission nationale Qualité

La dissociation partielle du contrôle du respect des règles de lutte contre le blanchiment du contrôle qualité classique (voir ci-dessus) et les demandes de statistiques de plus en plus fréquentes de la tutelle ont fait évoluer la structure et le contenu du contrôle de l'exercice professionnel.

En 2019, 63 nouveaux contrôleurs qualité ont été recrutés. 159 contrôleurs en place ont été formés aux normes professionnelles et 269 ont participé à une session d'actualisation de leurs connaissances, tant sur les orientations nouvelles que sur les nouveaux outils du contrôle qualité.

159

CONTRÔLEURS EN PLACE
ONT ÉTÉ FORMÉS AUX NORMES
PROFESSIONNELLES

✓ La commission des Normes professionnelles

En 2019, la commission a validé sept nouvelles lettres de mission (diagnostic/évaluation des risques cybersécurité ; accompagnement dans la mise en place d'un accord d'intéressement ; exemple de lettre de mission d'assistance en matière sociale à jour du prélèvement à la source et du RGPD ; mission d'assistance à l'établissement des déclarations fiscales des particuliers, etc.).

Par ailleurs, à l'occasion de la consultation publique « un État au service d'une société de confiance », lancée en 2018 par la DGFIP auprès des entreprises, le gouvernement a indiqué sa volonté de créer « l'examen de conformité fiscale (une nouvelle mission pour les commissaires aux comptes) ». À la demande de la DGFIP, le Conseil supérieur a intégré le groupe de travail « Examen de Conformité Fiscale » (ECF). La commission des Normes professionnelles a donc travaillé sur l'étendue de la mission qui en découlerait pour les experts-comptables. Les travaux de réflexion sur l'ECF se poursuivent en 2020 avec la DGFIP.

✓ Les instances régaliennes

Le Conseil supérieur abrite plusieurs instances, équivalentes à des tribunaux, en charge des questions liées à l'inscription au Tableau de l'Ordre et à la discipline. Il s'agit :

• Pour les questions en lien avec le Tableau :

- du comité national du Tableau : en 2019, 21 recours enregistrés ;
- de la commission 42 bis en charge des Associations de gestion et de comptabilité (AGC) – 199 au 1^{er} janvier 2020 – et des salariés autorisés 83 ter et quater – 291 personnes ;
- de la commission 7 bis.

• Pour les questions disciplinaires :

- de la commission 49 bis (discipline des AGC en première instance : deux audiences en 2019) ;
- de la Chambre nationale de discipline, compétente pour juger des personnes inscrites au Tableau et à sa suite, qui est également l'instance d'appel des décisions rendues par la commission 49 bis : 15 appels enregistrés en 2019.

Rendre l'organisation toujours plus efficiente

Le Conseil supérieur s'inscrit dans une dynamique permanente d'amélioration et d'optimisation de son organisation. Avec une ambition principale : proposer les meilleurs services à la profession.

Le bilan 2019 de la direction financière

Le service Administration et Finances du Conseil supérieur met en place les procédures et outils qui lui permettent de contrôler le respect des budgets, conformément aux actions validées par les élus.

Il est soumis aux échéances strictes des différentes étapes de validation des budgets et des états financiers de l'institution. Les comptes agrégés du Conseil supérieur ont ainsi été achevés le 14 février 2020.

Après validation des censeurs, du Comité exécutif, du Bureau et du Comité budget et finances, les élus se voient présenter en session les comptes du Conseil supérieur, les comptes agrégés du Conseil supérieur et de l'Ordre comprenant ceux des instances nationale et régionales, ainsi que les budgets de l'institution. Les comptes agrégés de l'Ordre sont ensuite soumis à l'approbation des élus lors du congrès annuel.



La trésorière **Florence Hauducœur** s'est beaucoup investie dans tous les sujets liés à l'efficience de l'institution. Elle a aussi activement participé au projet de déménagement du siège du Conseil supérieur dans le 14^e à Paris et la préparation des synergies pouvant être opérées avec la CNCC.

Le bilan 2019 de la direction des ressources humaines

Le service des ressources humaines gère les 157 salariés de l'Unité Économique et Sociale (UES) que forment le Conseil supérieur (CSOEC), l'Association Experts-Comptables Services (ECS), ECM Association (ECMA), le Centre de documentation des experts-comptables et des commissaires aux comptes (CDEC), Bibliothèque, Edificas et le Centre de Formation de la Profession Comptable (CFPC). Chargée de la mise en œuvre de la politique RH décidée par le président et les élus, la direction des ressources humaines articule ses actions autour de cinq axes principaux :

- la gestion administrative du personnel (contrats de travail, paie, respect des obligations légales...) ;
- la gestion et le développement des ressources humaines (recrutement, formation, gestion de carrière et mobilité, entretiens annuels, projets RH) ;
- le pilotage de la politique salariale (maîtrise des emplois et de la masse salariale) ;
- la négociation et le dialogue social (Comité social et économique, délégués syndicaux) ;
- l'amélioration des conditions de travail des salariés (qualité de vie au travail...).



Anciens locaux de la rue Cognacq-Jay, Paris 7^e

L'année 2019 enregistre trois faits marquants pour la DRH : la mise en place du bulletin de paie dématérialisé et la négociation de deux accords : l'un sur le droit à la déconnexion et l'autre sur le télétravail à titre expérimental : une grande réussite !



EN 2019, UNE BAISSE DES REDEVANCES DES RÉGIONS DE

3 %

(789 K€) A ÉTÉ APPLIQUÉE.



LA PRISE EN CHARGE À 100 % DE LA REVUE SIC PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR REPRÉSENTE

334 K€

D'ÉCONOMIES POUR LES CONSEILS RÉGIONAUX



ENTRETIEN AVEC

Daniel Allimant,
Secteur Management de l'institution

« Accueillant le changement le plus visible pour la profession, 2019 aura été l'année du déménagement : les deux institutions de la profession comptable, le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sont désormais regroupées sous le même toit. C'est l'aboutissement d'un long travail mené en concertation avec les élus, les collaborateurs et le Comité social d'entreprise, dès la phase préparatoire et jusqu'à l'installation début 2020. Nous travaillons désormais dans un cadre modernisé, beaucoup plus collaboratif et, en définitive, sensiblement moins coûteux que celui de la rue Cognacq-Jay.

En ce qui concerne l'organisation des services comptables et financiers, nous avons achevé en 2019 la dématérialisation des process avec la mise en œuvre d'un outil de reporting intégré trimestriel. Il permet de suivre les engagements et les réalisations budgétaires par un work-flow. Cette dématérialisation a ainsi été opérationnelle dès la fin de l'année et nous pouvons nous en féliciter. Les collaborateurs ont été dotés de nouveaux équipements (plus d'une centaine d'ordinateurs portables), et, grâce à l'accès à plusieurs outils de visio-conférences, nous avons pu travailler avec une grande efficacité pendant la période de confinement liée à la Covid-19 et assurer la continuité de nos missions.

Enfin, en termes de gestion budgétaire, nous avons poursuivi notre politique d'efforts avec, pour la seconde année consécutive, la réduction des redevances versées par les régions. »

Les missions de la direction des systèmes d'information

La DSI définit et met en œuvre les systèmes d'information destinés au pilotage et à la gestion des différentes activités du Conseil supérieur. Elle équipe le personnel du Conseil supérieur et de ses satellites, des matériels, logiciels et réseaux nécessaires à leur activité et en assure la maintenance. La DSI assure le développement informatique des applications nécessaires au fonctionnement de l'institution et de ses satellites. Il lui appartient de choisir les progiciels, de concevoir ou piloter la réalisation de logiciels spécifiques et d'en assurer le déploiement. Parallèlement, la DSI prend en charge des projets pour le compte des Conseils régionaux, telle que la gestion du Tableau par exemple, ou pour le compte du Conseil supérieur, telle que la carte d'identité numérique Expertpass. La DSI définit et contrôle l'application de la politique informatique du Conseil supérieur. Elle assure la sécurité des systèmes et réseaux selon la stratégie définie en consultation avec les élus en charge du management de l'institution. Enfin, la DSI assure une veille technologique permanente en lien avec ses activités.

L'ÉQUIPE DES SERVICES GÉNÉRAUX

L'équipe des services généraux a en charge la sécurité, l'agencement et la maintenance de l'immeuble et de ses équipements. Elle compte aussi le service de reprographie qui réalise en interne les ouvrages et fascicules destinés à la profession.

L'équipe gère également les déplacements et réceptions, dans les locaux du Conseil supérieur, avec la volonté permanente d'accueillir les experts-comptables de manière opérationnelle et conviviale.

Faire évoluer la profession pour les besoins des clients et des marchés

Dans un écosystème secoué par de profondes mutations, la formation joue un rôle essentiel : permettre à la profession de développer de nouvelles compétences, préparer les jeunes au métier de demain.



130 000

COLLABORATEURS
EN CABINETS

1 241

DIPLÔMÉS DU DEC
(DIPLÔME D'EXPERTISE
COMPTABLE) EN 2019



✓ L'évolution du métier d'expert-comptable : un entrepreneur au service des entreprises.

Partenaire clé des entreprises, l'expert-comptable est un professionnel polyvalent aux compétences variées. En plus des missions qui forment le cœur de son métier, il déploie, au sein de cabinets où le numérique est de plus en plus prégnant, des services à haute valeur ajoutée. Ce dernier s'adresse à toutes sortes d'entités, quels que soient leur secteur ou leur stade de développement. Le professionnel du chiffre est l'interlocuteur privilégié des dirigeants sur des sujets stratégiques tels que l'investissement, l'innovation, l'exportation, le recrutement... Il est doté d'une grande capacité d'analyse, de synthèse, d'organisation et d'anticipation.



ENTRETIEN AVEC

Nicole Calvinhac,
Secteur Performance et compétences

« La profession d'expert-comptable traverse actuellement une profonde révolution. Si ce n'est pas la première, celle-ci est particulièrement remarquable par sa fulgurance et ses conséquences massives en termes de transformation du métier.

La profession, secouée jusque dans ses fondamentaux, doit réagir et saisir l'opportunité de cette révolution numérique : propositions de missions, de formations et de créations d'emplois. La formation est en effet la pierre angulaire de notre exercice professionnel. C'est pourquoi, la commission, en lien avec les professionnels, les recruteurs et les professeurs, a entamé en 2019 une réflexion sur les enjeux et les modalités de l'évolution nécessaire du cursus d'expertise comptable. L'objectif est de créer et de mettre en place une grande filière du chiffre propre à attirer les profils dont les cabinets ont besoin dans ce contexte riche en opportunités nouvelles.

La profession compte près de 21 000 experts-comptables qui exercent la même profession mais qui ne font pas nécessairement le même métier, tant le champ des possibles est large et les domaines d'intervention nombreux. Il est donc nécessaire de faire constamment évoluer l'offre de formation continue pour répondre aux besoins des professionnels, leur permettre de s'adapter aux exigences du marché et de maintenir un haut degré de compétence dans l'exercice de leurs missions. »

Ses missions et ses compétences techniques exigent de mener une veille permanente de l'environnement réglementaire et fiscal. Pour répondre aux besoins des clients qui se densifient et se diversifient, il doit également se former à la stratégie d'entreprise, à la communication et au management. Attentif aux attentes du marché, mais aussi de ses équipes (la profession compte aujourd'hui 130 000 collaborateurs, un chiffre en constante progression), il est plus que jamais un entrepreneur au service des entreprises.

✓ Une enquête prospective pour orienter les réflexions sur les évolutions de la filière

La commission Formation mène une réflexion sur les bouleversements de la profession engendrés par la révolution numérique et leurs conséquences sur les besoins en recrutement des cabinets. Pour adosser et fiabiliser sa démarche, elle a commandé une enquête prospective chiffrée sur la profession comptable, ses métiers et ses qualifications. Cette étude expose en premier lieu les mutations économiques, technologiques et réglementaires que vivent les cabinets. Elle donne un portrait statistique du contexte économique qui pointe, à la fois, la hausse des créations et des transmissions d'entreprise, et la nouvelle demande des clients sur des prestations intégrées à forte valeur ajoutée. À partir de ces constats, l'étude présente une projection d'emplois par métier et recense les besoins en compétences qui en découlent pour déterminer les évolutions à apporter au contenu des diplômes de la filière. En conclusion, elle souligne l'impérieuse nécessité pour les cabinets de revoir leur stratégie et d'investir d'autres domaines de compétences pour faire face aux nouveaux besoins et attentes du marché.

SE FORMER AUX SPÉCIFICITÉS DU SECTEUR PUBLIC

L'expert-comptable doit mobiliser de nouvelles compétences pour répondre aux demandes du marché et saisir de nouvelles opportunités. En témoignent par exemple les missions auprès du secteur public, qui nécessitent d'adapter à ses spécificités les outils issus du secteur privé. C'est pourquoi le Centre de Formation de la Profession Comptable (CFPC) a conçu en 2019 un « Visa secteur public local » : il s'agit d'un programme de quatre jours, complété de trois jours portant sur l'audit adapté à ce secteur, proposé par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC). Un certificat conjoint Conseil supérieur et CNCC attestant des compétences acquises est remis aux participants à l'issue du parcours. 96 professionnels ont été ainsi formés en 2019.

En actions !

L'ACCORD TÉLÉTRAVAIL EN EXPÉRIMENTATION

L'accord télétravail a été signé avec nos deux déléguées syndicales en septembre 2019, pour une durée expérimentale de dix mois.

Son objectif porte notamment sur une productivité accrue des collaborateurs grâce à une plus grande autonomie dans l'accomplissement de leurs missions. L'accord intègre des dispositions sur le télétravail, dans la limite de deux jours par mois. Cette mise en place s'inscrit dans la prévention des risques psycho-sociaux menée par la direction des ressources humaines (au même titre que l'accord sur le droit à la déconnexion, signé également en 2019). Et, plus largement, dans une dynamique d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail.

Un nouvel accord est en cours de négociation avec la Direction et les déléguées syndicales.



ReflexLAB

Pédagogie en ligne pour la lutte anti-blanchiment

En juin 2019, le Comité de lutte anti-blanchiment du Conseil supérieur a ouvert un site dédié à la Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT). Intitulé ReflexLAB, il est destiné aux experts-comptables, aux salariés autorisés et aux collaborateurs.

Conçu comme une plateforme, ce site de référence à visée pédagogique propose six sessions thématiques déclinant de nombreuses ressources téléchargeables : vidéos en motion design, podcasts, documentation et outils pratiques. Si l'accès est libre, les utilisateurs se connectant avec leur Comptexpert disposent de fonctionnalités supplémentaires. Ils peuvent notamment répondre à des quiz dont la réussite permet l'obtention d'une attestation de suivi.

À noter que ReflexLAB a été repris en 2020 sur le site (partie privée) du Conseil supérieur sous forme de dossier thématique.

6

SESSIONS THÉMATIQUES : VIDÉOS EN MOTION DESIGN, PODCASTS, DOCUMENTATION ET OUTILS PRATIQUES



Faire connaître la profession auprès des jeunes

L'expertise comptable est une filière qui recrute activement et qui recherche de jeunes talents. Pour autant, la profession est souvent méconnue des lycéens. C'est pourquoi la commission Formation communique activement auprès d'eux par différents canaux : campagnes de promotion sur les sites qu'ils consultent (l'Étudiant, Studyrama, Orientation Éducation...), présence via un stand chaque année à Paris au salon de l'Étudiant, grand rendez-vous de l'orientation. À cette occasion, le Conseil supérieur est accompagné d'enseignants et de professionnels pour renseigner les lycéens et leurs parents sur les nombreuses opportunités qu'offrent la filière et le diplôme.



LA REMISE DU DIPLÔME D'EXPERT-COMPTABLE : UN RENDEZ-VOUS QUI CONJUGUE SOLENNITÉ ET CONVIVIALITÉ

Chaque fin d'année, le Conseil supérieur, en lien avec la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, invite les diplômés en expertise comptable des sessions de mai et de novembre et du Cafcac*, à une grande cérémonie de remise de diplômes avec leurs invités. Près de 3 500 personnes se retrouvent ainsi dans le grand amphithéâtre du Palais des Congrès de Paris. Un rendez-vous à la fois solennel et très convivial pour toute la profession.



3 500

PERSONNES AU GRAND AMPHITHÉÂTRE DU PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS



@CSOEC
C'est parti pour la 10^e cérémonie de remise du #DEC et du #CAFCAC !
Félicitations à tous les diplômés !
#DEC2019
27 septembre 2019



LA VALIDATION DES ACQUIS PAR L'EXPÉRIENCE MISE EN PLACE POUR LE DEC

La VAE du DEC a été mise en place par la publication de l'arrêté du 13 février 2019. Publié au bulletin officiel du 27 juin 2019, il est entré en application au 1^{er} janvier 2020, adossé à la seconde session du DEC de novembre. Les candidats doivent justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle en relation directe avec le référentiel du diplôme. Tout candidat doit au préalable remplir le livret 1 permettant d'établir la recevabilité de sa demande. Si celle-ci est retenue, il doit alors remplir les trois livrets 2 qui recensent ses acquis et ses compétences.



Retrouvez plus d'infos sur
www.experts-comptables.fr

#RAISON D'ÊTRE N°2

Accompagner le présent, préparer l'avenir

Le monde change, se transforme sur tous les plans :
réglementaire, économique, sociétal, technologique...
Dans cet environnement en mouvement, l'Ordre se mobilise
pour donner aux experts-comptables les clés des mutations
à l'œuvre et anticiper celles qui s'annoncent.

P. 26-27

Accompagner
le changement

P. 28-29

Promouvoir
et accompagner
la transition
numérique

P. 30-31

Une année
active pour
les commissions
Comptable,
Fiscale et Sociale

P. 32-33

En actions !



Accompagner le changement

Pour répondre aux évolutions naturelles du métier d'expert-comptable et à l'élargissement de son périmètre d'action lié à la loi Pacte, le Conseil supérieur s'est doté d'une nouvelle vice-présidence dédiée à l'accompagnement du changement. Avec une feuille de route claire : aider les cabinets à revoir leur positionnement, adapter leur stratégie et clarifier leur offre auprès de leur clients.

Un élargissement des compétences reconnu par la loi Pacte

Promulguée le 22 mai 2019, la loi Pacte – acronyme de Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises – est l'aboutissement de dix-huit mois de travail, de propositions et de discussions avec les services de l'État. Elle acte de façon institutionnelle l'élargissement des compétences de la profession au service du chef d'entreprise. En guise d'exemples, voici trois dispositifs de la loi qui dynamisent l'activité poussant l'expert-comptable à être toujours plus agile et proactif.

Les honoraires de succès

Qu'il s'agisse d'une mission de conseil en rachat ou en transmission d'entreprise, l'expert-comptable peut désormais définir avec son client un objectif chiffré de transaction et un pourcentage d'honoraires en cas de succès.

De la même façon, il lui est possible de fixer une rémunération proportionnelle dans le cadre d'une levée de fonds (montant, durée, conditions...) ou de recouvrement. La loi ouvre ainsi à l'expert-comptable un large champ de missions complémentaires, à condition de s'assurer que ces prestations ne rognent pas son indépendance et que cette rémunération au succès soit un complément des honoraires de diligence qui restent le socle obligatoire.



21

ATELIERS
DU CHANGEMENT
IDENTIFIÉS ET CONÇUS
EN 2019



Les ateliers du
changement

LES ATELIERS DU CHANGEMENT : CONSTRUIRE LE CABINET DU FUTUR

Chaque expert-comptable sait que le monde évolue, qu'il doit s'adapter à cette transformation pour son cabinet. Afin de donner à la fois l'impulsion et l'envie d'engager cette dynamique, la commission Accompagnement du changement des cabinets a imaginé des ateliers thématiques autour de la construction du cabinet de demain : définir la stratégie du cabinet, déployer une politique marketing efficace, innover dans les pratiques managériales, élargir son activité en profitant des mesures de la loi Pacte...



ENTRETIEN AVEC

Gilbert Le Pironnec,
Secteur Accompagnement du changement

« La loi Pacte est un bon marqueur de l'évolution de notre offre. La promulgation des textes sur la reconnaissance des compétences spécialisées nous aura permis de rendre plus visible l'élargissement de notre champ d'intervention. Et, aussi, de rappeler que nos clients nous attendent sur des terrains hors de notre cœur de métier reconnu.

Le secteur a donc continué d'œuvrer en amont afin de doter nos confrères des outils méthodologiques et techniques nécessaires pour faire évoluer leur activité. Manifestation la plus visible de notre action, les « ateliers du changement » (voir l'encadré ci-contre) ; conçus en collaboration avec les différentes commissions techniques du Conseil supérieur et l'appui des Conseils régionaux, ces 21 ateliers ont scanné de façon quasi exhaustive toutes les facettes de la transformation. 21 rendez-vous hebdomadaires pour entraîner la profession vers le métier de demain. Toute cette réflexion, menée en 2019, a totalement pris son sens dès le début de l'année 2020 puisque la crise sanitaire a renforcé l'attente des entreprises en matière d'analyse, de conseil et de mise en place de solutions portées par les experts-comptables. En ce sens, les bouleversements dus à la Covid-19 auront été un accélérateur du déploiement des outils que nous avions planifiés.

Ils nous auront aussi donné une nouvelle occasion de nous démarquer, en montrant aux entreprises que nous sommes bien des « sachants opérationnels », capables de porter un diagnostic, de préconiser des solutions en évaluant les risques, et de les accompagner au long cours. »



Les compétences spécialisées

Le Conseil supérieur a fait intégrer à la loi la possibilité, pour les experts-comptables personnes physiques, d'afficher trois compétences spécialisées ; l'occasion de valoriser leurs savoir-faire, issus de leur formation et de leur expérience. Le choix des compétences spécialisées s'effectue après un travail de vision stratégique de leur activité. Celui-ci est mené avec l'appui des Conseils régionaux garants de la démarche, et qui autoriseront alors les experts-comptables à communiquer de manière ouverte en direction du marché.

Le mandat de paiement

Si la facture a fait l'objet d'un bon à payer, l'expert-comptable peut désormais assurer l'ensemble des paiements pour le compte de son client, en rendant compte des opérations effectuées. Avec l'autorisation de son client, il est aussi en mesure d'assurer le recouvrement amiable ou de renégocier les dettes avec les fournisseurs. Il peut ainsi proposer à ses clients une mission complète d'externalisation de tout leur process de facturation.

Promouvoir et accompagner la transition numérique

Nouveaux outils, usages émergents, cybersécurité... Le numérique est désormais au cœur de profondes mutations qui touchent tous les métiers. Avec une vice-présidence dédiée à la stratégie numérique, le Conseil supérieur manifeste sa volonté d'accompagner la profession sur tous les enjeux de cette problématique.

Un plan d'accompagnement très complet

Le Conseil supérieur met à la disposition des experts-comptables un plan d'accompagnement en cinq étapes pour les aider à créer leur métier de demain :

- sensibiliser – pour saisir les enjeux mais aussi les freins pour la profession ;
- définir sa stratégie – pour faire un choix pour le futur et se positionner ;
- bâtir les services de demain – pour tirer parti de la technologie et ouvrir le champ des missions de la profession ;
- s'équiper – pour mieux collaborer et décupler ses performances ;
- anticiper – pour s'appuyer sur les réflexions prospectives de l'Ordre et avoir une vision claire sur les évolutions métier.

50 outils sont également proposés aux cabinets sur le site de l'Ordre pour développer leur savoir-faire, leur offre de missions et leur valeur ajoutée d'expert.



Cyber risques, cyber vigilance, cybersécurité : de la prise de conscience aux solutions

Parce que la cybersécurité est désormais un enjeu de taille qui fait évoluer la mission de l'expert-comptable, le secteur Transition numérique alerte régulièrement les professionnels sur les efforts à faire pour protéger l'information.



50

OUTILS PROPOSÉS AUX CABINETS SUR LE SITE DE L'ORDRE POUR CRÉER LEUR OFFRE DE DEMAIN



De gauche à droite : Dominique Périer, Sanaa Moussaïd et Fabrice Heuvrard, co-rapporteurs du 74^e Congrès



ENTRETIEN AVEC

**Sanaa Moussaïd,
Secteur Stratégie numérique**

« Le secteur Stratégie numérique s'est fixé un objectif essentiel : aider les experts-comptables à appréhender l'ampleur et l'impact de la révolution à l'œuvre dans ce domaine. En 2019, nous nous sommes attachés à structurer notre action autour d'un axe prioritaire : accompagner nos membres afin qu'ils puissent déterminer leurs choix et se positionner pour l'avenir, s'appropriier les outils pour booster leurs performances et bâtir les services de demain. Outre le dialogue sur le terrain et les échanges de pratiques comme de besoins, nous avons développé une plateforme avec un test d'affinité pour aider les cabinets à définir leur stratégie, leur modèle d'affaires et les missions nouvelles à proposer à leurs clients. Dans cette perspective, nous avons fortement accéléré le rythme de production des guides et des kits et, naturellement, contribué à élargir l'offre de formation.

Parallèlement, nous avons poursuivi notre travail de veille et de prospective afin d'anticiper les bouleversements, d'estimer leur potentiel et d'intégrer des outils et des méthodes disruptives. Ce sont autant de travaux que nous menons sur l'intelligence artificielle, la blockchain (l'Ordre a été en 2019 la première institution à y inscrire ses diplômés) et maintenant la data, grâce à un partenariat avec l'École Centrale de Lyon qui débouchera en 2020 sur des projets très structurants.

Adapter notre métier en intégrant les innovations qui s'offrent à nous, aider nos membres comme leurs collaborateurs à comprendre ces innovations et à se les approprier : autant d'enjeux qui nous ont guidés tout au long de 2019 et qui restent des axes majeurs pour 2020. »

Parmi ses actions : la mise à jour du document de référence « 11 commandements pour se prémunir de la cybercriminalité », un guide dédié aux experts-comptables, et la production d'un kit mission cybersécurité.

En 2019, le Congrès de l'Ordre, consacré aux flux, a été l'occasion de rappeler l'importance de ce sujet complexe pour les cabinets et leurs clients – la fragilité des systèmes des TPE en fait souvent des cibles faciles. Au cœur du fonctionnement de l'entreprise, l'expert-comptable connaît de l'intérieur les systèmes d'information et les procédures et bénéficie de la confiance du dirigeant. Il a donc un rôle fondamental de prévention à jouer auprès des TPE-PME qu'il accompagne.

Les solutions et les ateliers proposés à l'occasion du 74^e Congrès sont à retrouver sur Bibliordre.

CERTIFIER L'AUTHENTICITÉ DES DIPLÔMES

L'une des missions de l'Ordre est d'émettre les attestations de diplôme du DEC. C'est dans ce cadre qu'il a lancé en 2019 la « blockchain des diplômés ». Avec un double objectif : d'abord utiliser cette technique de cryptage infalsifiable afin de stopper la propagation de faux diplômes. Mais surtout, présenter aux cabinets un premier cas concret d'utilisation de la blockchain, préfigurant les innombrables utilisations qui pourront être appliquées par la profession : sécurisation des transactions, stockage des actes...

En savoir plus sur www.experts-comptables.fr/la-blockchain-des-diplomes



Une année active pour les commissions Comptable, Fiscale et Sociale

Le Conseil supérieur s'implique aux côtés de l'État dans les grandes réformes ayant un impact sur l'économie et la vie des entreprises. 2019 aura été de ce point de vue très importante avec, notamment, la mise en place du prélèvement à la source et des CSE, de grands sujets – et de grands chantiers – qui ont mobilisé les commissions.



✓ Le prélèvement à la source : l'Ordre accompagne la réforme

La réforme du prélèvement à la source constitue l'un des chantiers les plus ambitieux que la profession ait eu à mener avec les services de Bercy. Trois ans de travail sans relâche où les experts-comptables se sont investis à tous les niveaux pour qu'au 1^{er} janvier 2019, les entreprises passent le cap sans heurts. En amont d'abord, où le Conseil supérieur a mobilisé experts et commissions techniques pour établir avec la DGFIP et la députée Cendra Motin (membre de la commission des Finances de l'Assemblée) les modalités de ce changement imposé aux entreprises. La contribution de l'Ordre a notamment permis de prendre en compte, dans les textes, des situations particulières que le projet de loi initial n'avait pas envisagées.



13 000

CONSULTATIONS
TÉLÉPHONIQUES
ASSURÉES PAR
INFODOC-EXPERTS

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE :
SUJET DU

1^{er}

ÉPISODE DE LA CAMPAGNE
DE COMMUNICATION
« L'EXPERT-COMPTABLE :
UN CONSEIL QUI COMPTE »

INFODOC-EXPERTS : DES CONSULTATIONS EN HAUSSE EN 2019

En 2019, le nombre de questions posées par les adhérents à la hotline a sensiblement augmenté : près de 13 000 consultations téléphoniques sur l'année, contre 11 200 en 2018. Une belle progression due en partie au développement des abonnements illimités, une nouvelle formule proposée aux cabinets.

Le service a aussi été très sollicité par les différentes commissions et comités du Conseil supérieur, notamment pour nourrir la partie privée du site internet, ou encore répondre aux opérations de Conseil sup' services, en particulier sur le prélèvement à la source.



ENTRETIEN AVEC

Patrick Bordas,
Secteur Missions et marchés

« Le travail des commissions s'est naturellement aligné sur les grandes réformes lancées par l'État. Citons, avant tout, le prélèvement à la source qui a été le fruit d'un long travail de préparation des commissions Sociale et Fiscale de l'Ordre avec les services de Bercy. Il s'est activé sans heurts dans les entreprises dès janvier 2019, nécessitant quelques évolutions de pratiques liées par exemple à l'arrivée d'un nouveau salarié ou au mode de rémunération du chef d'entreprise.

La commission Sociale s'est aussi attachée à concevoir et diffuser auprès de nos confrères des outils pour faciliter la mise en œuvre des ordonnances Macron, notamment le Comité social et économique (CSE). Cela a permis à nos membres de sensibiliser les entreprises à leurs obligations, de les alerter en cas de franchissement de seuil et de disposer d'outils pour conduire la mission de mise en place du CSE. C'est une façon de rappeler le rôle de conseil que nous avons auprès des entreprises. Quand nous produisons quelque sept à huit millions de feuilles de paie chaque mois, nous avons une petite légitimité en matière sociale !

La commission Comptable, quant à elle, a achevé en 2019 son grand tour de la France à la rencontre des Conseils régionaux pour faire un état des lieux sur différents sujets techniques. Elle a par ailleurs sensibilisé les cabinets aux nouveautés du plan comptable associatif. Elle a aussi poursuivi son travail, mené désormais en commun avec la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relatif à la préparation et à la diffusion des normes comptables. »

Lire la suite p. 37

L'ensemble des Conseils régionaux ont été sollicités pour que les cabinets soient opérationnels, qu'ils sensibilisent les décideurs économiques et puissent assurer le déploiement des mesures : interventions dans les entreprises, soutien personnalisé aux DRH, prise en compte des situations personnelles des dirigeants. En parallèle, la profession a mené une action forte dans les médias pour rassurer le grand public sur les changements en cours. Avec en point d'orgue la campagne de communication 2019 de l'Ordre lancée sur ce thème ; le premier épisode mettait en avant l'accompagnement que l'expert-comptable peut apporter au chef d'entreprise. Opération réussie : la réforme est aujourd'hui totalement assimilée par les Français.

✓ L'examen de conformité fiscale : une nouvelle mission pour les experts-comptables

La loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) du 10 août 2018 a instauré une nouvelle relation de confiance avec les entreprises. Présentée le 14 mars 2019 par le ministre de l'Action et des Comptes publics, cette loi comprend sept mesures parmi lesquelles figure l'Examen de Conformité Fiscale (ECF) par un tiers de confiance. Cette démarche a pour objet de permettre aux entreprises qui le souhaitent d'obtenir une attestation de conformité à la suite de l'audit réalisé par un tiers de confiance de certains des sujets fiscaux usuels. Le Conseil supérieur a participé, avec les autres organisations professionnelles, au groupe de travail mis en place par la DGFIP afin de déterminer les principaux axes de cette nouvelle mesure : qui sont les tiers habilités à réaliser l'ECF ; quels points à auditer dans le cadre de la mission ; quelles contreparties seront accordées à l'entreprise bénéficiant d'une attestation de conformité.

En actions !



LE CONGRÈS 2019 : « L'EXPERT-COMPTABLE AU CŒUR DES FLUX »

Le 74^e Congrès de l'Ordre qui s'est déroulé du 25 au 27 septembre au Palais des Congrès à Paris a rencontré un vif succès, avec une audience encore inégalée : ce sont en effet 6 859 participants qui sont venus assister à cette édition placée sous le thème de « L'expert-comptable au cœur des flux », à laquelle se sont également joints 233 partenaires.

Quatre nouveaux espaces (Coworking, Networking, Conference Room et Digital Workplace) au cœur de l'exposition ont contribué à faire de ce congrès un vrai lieu de vie et de découvertes.

Anticiper la réforme du plan comptable des associations

La réforme comptable applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif depuis le 1^{er} janvier 2020 soulève des préoccupations très concrètes pour les dirigeants, DAF et trésoriers d'associations ou de fondations concernés. Pour leur apporter des réponses précises, le Conseil supérieur et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ont lancé deux initiatives conjointes : un guide pratique sur le nouveau règlement, et un « IdeasLab » au cours duquel les responsables d'associations ont pu approfondir les sujets techniques et leurs enjeux.



Des outils pratiques pour accompagner les CSE

En 2019, les Comités d'Entreprise ont fusionné avec les délégations du personnel et Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en une instance unique, le Comité social et économique (CSE).

Les experts-comptables ont adapté leurs missions à ce nouveau cadre réglementaire. Pour faciliter leur travail, le groupe CSE du Comité non-marchand a mis à leur disposition des outils pratiques :

- deux guides dédiés aux missions liées aux prérogatives économiques du comité et à la présentation des comptes ;
- la lettre trimestrielle Actu experts CSE ;
 - une vidéo de présentation ;
 - un dossier spécial de la RFC (novembre 2019).

✚ Voir la vidéo de présentation
<https://bit.ly/duCEauCSE>



L'ÉMISSION TV QUI A TOUT D'UNE VRAIE !

Chaque mois, ce sont de vrais défis qu'a relevés « A vous Cognacq-Jay ! » : emprunter les codes d'une vraie émission de télévision - tournée rue Cognacq-Jay, dans les locaux du Conseil supérieur -, recevoir sur un « plateau », animé par un journaliste, des élus ou grands témoins pour aborder des thèmes aussi variés que le prélèvement à la source, la RSE, la cybercriminalité... L'objectif ? Encourager les experts-comptables à se positionner sereinement sur ces missions de conseil.

FACTURE ÉLECTRONIQUE : VIVE LA DÉMATÉRIALISATION !

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les PME ont l'obligation de facturer le secteur public sous format électronique via le portail Chorus Pro. Tout un travail de pédagogie a été mené par l'Ordre et, plus largement, par la profession comptable, pour convaincre les clients que cette dématérialisation n'était pas seulement une contrainte, mais aussi une source de productivité et d'économies. Une démarche qui s'inscrit dans une dynamique porteuse : celle d'une offre renouvelée par l'accompagnement de la transition numérique des entreprises.



En proximité avec les Conseils régionaux

Afin de manifester sa proximité avec les Conseils régionaux, le Conseil supérieur a participé comme chaque année à leurs différents événements : AG, salons, congrès, campus... Pour la première fois, il s'est aussi associé aux AG de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion. Une présence réaffirmée qui répond à plusieurs objectifs : présenter l'offre de services de l'Ordre, privilégier des moments de convivialité et de dialogue sur le stand, mobiliser les cabinets sur de nouvelles opportunités de développement.

23

CONSEILS RÉGIONAUX
ONT INVITÉ LES ÉQUIPES
DU CONSEIL SUPÉRIEUR
À LEURS AG

DANS LE CADRE DE

22

ÉVÈNEMENTS

57 722

KILOMÈTRES ONT ÉTÉ PARCOURUS
POUR RENCONTRER
LES EXPERTS-COMPTABLES



UNE SACRÉE PALETTE

Forte du succès des « Incontournables 2018 », l'édition 2019 a invité les experts-comptables à découvrir - ou à redécouvrir - les produits et services du Conseil supérieur. Format pratique et ludique, en une fiche, tout est dit : à quoi ça sert, qui peut y avoir accès, où se le procurer ? Parallèlement, a été publié un supplément de SIC au titre clin d'œil, « Consommez 5 produits et services par jour », et au contenu vivifié par des témoignages.



#RAISON D'ÊTRE N°3

Au service de la croissance et de la performance des entreprises

Premier partenaire des entreprises et des associations, la profession comptable est force de proposition pour tous ses clients, quels que soient leurs statuts, leurs projets et leurs enjeux. Véritable bras droit des dirigeants, elle participe au dynamisme du tissu entrepreneurial et associatif français.

P. 36-37

Être l'interlocuteur privilégié des chefs d'entreprise

P. 38-39

Être un moteur de développement pour l'activité des experts-comptables

P. 40-43

En actions !



Être l'interlocuteur privilégié des chefs d'entreprise

Recherche de financement, patrimoine, épargne salariale, management..., les experts-comptables répondent à toutes les demandes des organisations. Qu'il s'agisse de prospective ou de gestion du quotidien, les professionnels du chiffre livrent leurs meilleurs conseils pour faire réussir leurs clients.



✓ « **Crédit 50 K€** » : quand le Conseil supérieur mobilise les banques pour soutenir l'activité des TPE-PME

En juillet 2018, le Conseil supérieur et la Fédération bancaire française ont mis en place un dispositif partenarial destiné aux TPE-PME intitulé « Crédit 50 K€ ». L'objectif de cette démarche : aider les entreprises à sécuriser un projet de création, de développement de leur activité, voire de transmission, en leur facilitant l'accès au crédit grâce à l'intervention de leur expert-comptable.

Regroupant six grands réseaux bancaires français (LCL, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, La Banque Postale, la Société Générale et le Crédit du Nord), le dispositif repose sur un outil spécifique développé et mis en ligne sur la plateforme des solutions connectées de l'Ordre, Conseil Sup'Network. L'expert-comptable renseigne un dossier unique de demande de financement pour son client. Ce dossier est transmis simultanément à plusieurs établissements bancaires (trois au maximum), qui s'engagent à répondre rapidement.

Si les entreprises sont souvent convaincues par leur conseil de la nécessité de recourir à l'emprunt, le principe est bien d'accompagner les entrepreneurs, de simplifier leurs démarches et de leur obtenir le meilleur taux pour leur emprunt. Quant aux banques, elles ont l'assurance que le dossier, monté par un professionnel du chiffre et proche de son client, reflète bien les besoins de financement réels de l'entreprise.

Devant le succès de l'opération, trois autres établissements bancaires ont rejoint le dispositif : le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et le CIC.

UNE NOUVELLE LETTRE ACTU EXPERTS DÉDIÉE AU CONSEIL PATRIMONIAL

En 2019, la collection Actus Experts s'est enrichie d'une nouvelle lettre d'information, lancée à l'initiative du Comité conseil patrimonial sur cette thématique. L'enjeu éditorial : éveiller l'intérêt pour ces missions de conseil et donner toutes les clés pour les mener à bien.

Son premier numéro aborde les principes fondamentaux et l'environnement du conseil patrimonial. Il propose une démarche pour déterminer quand et comment aborder le sujet avec son client chef d'entreprise, en fonction des rythmes de vie et des objectifs de celui-ci.

Suite de la page 31

ENTRETIEN AVEC

Patrick Bordas,
Secteur Missions et marchés

« Si le prélèvement à la source a mobilisé toutes les équipes ces deux dernières années, la profession, en parallèle, a continué d'encourager les entreprises à développer leur performance économique. Deux actions ont été prioritaires dans ce domaine en 2019 : d'abord, faciliter l'accès au crédit pour les TPE-PME afin de financer leurs projets de développement. La commission Financement est à l'initiative du « Crédit 50 k€ », mené avec la majeure partie des établissements bancaires.

Ensuite, inciter les entreprises à développer l'épargne salariale en profitant des mesures très attractives portées par la loi Pacte et la loi de financement de la Sécurité sociale. Les experts-comptables ont ainsi mené une grande campagne d'information auprès de leurs clients, montrant comment l'innovation en matière de rémunération des talents pouvait constituer un facteur de stabilité et se transformer en levier de croissance.

L'objectif était de présenter la diversité des outils mis à disposition par le législateur (participation, intéressement, PEE, Perco...), l'effort pédagogique se concentrant surtout sur les plus petites entreprises encore frileuses vis-à-vis de ce type de mesures.

Cette pédagogie a bien sûr été facilitée par la vision globale dont l'expert-comptable bénéficie sur l'entreprise et par la confiance que le chef d'entreprise lui porte en retour. » —



✓ **Les CIP : une écoute de proximité pour les chefs d'entreprise**

Les Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) sont des cellules, gratuites et confidentielles, à l'écoute des entrepreneurs. Des bénévoles (experts-comptables, avocats, anciens juges consulaires) reçoivent, informent et aident les chefs d'entreprise fragilisés pour les éclairer sur les solutions disponibles, adaptées à leur situation. Aux difficultés économiques peuvent parfois s'ajouter la dépression, voire la crise suicidaire : pour prévenir ces situations, grâce à un accord entre le CIP national et le dispositif APESA*, les sentinelles des CIP peuvent proposer aux chefs d'entreprise en souffrance psychologique des consultations gratuites avec des psychologues cliniciens.

En 2019, le CIP national, dont la présidence et le secrétariat général sont portés par le Conseil supérieur, a mené deux actions principales : le développement du réseau sur l'ensemble du territoire, avec la création du 70^e CIP local, et le déploiement d'outils de communication pour faire connaître aux chefs d'entreprises le soutien que les CIP peuvent leur apporter.

En savoir plus sur
www.cip-national.fr
@cipnational

* APESA pour Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë

Être un moteur de développement pour l'activité des experts-comptables

Innovation, responsabilité sociale et environnementale...
l'Ordre se montre résolument proactif sur les nouveaux marchés qui sont autant de gisements de croissance et de valorisation pour l'expertise comptable.

➤ **Accompagner les start-up et les entreprises innovantes**

Les cabinets d'expertise comptable constituent le premier réseau de conseil à destination des entreprises. À ce titre, les professionnels du chiffre prennent toute leur part dans l'accompagnement des stratégies d'innovation. Compte tenu de leurs compétences multiples, ils occupent en effet un positionnement privilégié pour identifier les potentiels et aider les chefs d'entreprise à réaliser leurs ambitions. Impliqués dans la compétitivité de l'économie française, ils intègrent la composante innovation dans toutes les phases de développement de leurs clients.

Les dispositifs d'aide spécifiques auxquels ceux-ci peuvent prétendre - crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt innovation, statut de Jeune Entreprise Innovante... - participent à cette démarche de conseil. Pour accompagner celle-ci, le Conseil supérieur a produit le guide « Innovation et compétitivité : missions de l'expert-comptable ». Rédigée par un groupe de travail dans le cadre du Comité création et entreprises innovantes, cette « bible » répertorie notamment les principaux accompagnateurs des entreprises en matière d'innovation. L'ouvrage éclaire également le rôle de l'expert-comptable auprès des entrepreneurs qui désirent améliorer leur compétitivité grâce à l'innovation.



➤ **« Business RSE » : de nouvelles missions à haute valeur ajoutée**

La profession est en constante évolution. En témoignent notamment les missions qu'elle développe aujourd'hui en matière de RSE et ESG (environnement, social et gouvernance) au sein des TPE, PME et ETI qu'elle accompagne. L'Ordre a ainsi lancé « Business RSE », un programme opérationnel innovant qui permet d'intégrer la RSE dans les métiers fondamentaux de l'expertise comptable : la mission de paie peut, par exemple, être enrichie d'indicateurs RH aidant l'entreprise à mettre en place une politique sociale (inclusion des personnes en situation de handicap, diversité...). Plus largement, il s'agit d'inciter les experts-comptables à être force de proposition à travers une grande diversité d'initiatives : mettre en place des actions et des indicateurs clés pour traduire de façon concrète les

souhaits de l'entreprise ; accompagner la mise en accessibilité des locaux ; réaliser un bilan carbone pour réduire son empreinte et appréhender les impacts de la raréfaction des énergies fossiles ; amener l'entreprise à établir les déclarations annuelles auprès des éco-organismes pour être en conformité avec la réglementation ; tendre à l'économie circulaire et la réduction des coûts ; être tiers de confiance pour les lanceurs d'alerte (loi Sapin 2) ; améliorer la notation auprès des investisseurs et fournisseurs pour accéder aux marchés (clients, ISR), s'inscrire dans une démarche pérenne... Autant d'axes possibles pour développer la performance de ses clients ! Enfin, « Business RSE », c'est savoir mettre la RSE au cœur du cabinet. Car quoi de mieux que d'expérimenter soi-même ce que l'on veut conseiller aux autres ?

ASSOCIATIONS ET FONDATIONS :
OBJECTIF LISIBILITÉ DES COMPTES

L'environnement financier du secteur associatif se modifie : accroissement de l'appel public à la générosité mais baisse des subventions, nécessité d'une meilleure transparence financière...
Applicable depuis le 1^{er} janvier 2020, le nouveau règlement de l'autorité des normes comptables impose désormais aux associations de fournir une vision plus claire de leur état financier. Un enjeu anticipé par l'Ordre : dès 2019, les experts-comptables se sont mobilisés pour accompagner associations et fondations afin qu'elles s'adaptent à l'exigence de lisibilité des comptes et au nouveau plan comptable.



2

AXES :
RSE ET ESG (ENVIRONNEMENT,
SOCIAL, GOUVERNANCE)

En actions !



LES JOURNÉES ANNUELLES DES CLUBS : HAUTE TENEUR EN MATIÈRE GRISE !

Point d'orgue du travail mené en région par le Club fiscal et le Club social du Conseil supérieur, les « Journées annuelles » permettent de faire le point sur l'évolution réglementaire. Elles sont aussi l'occasion de débattre avec des hauts fonctionnaires et des politiques des textes en préparation. En 2019, les Journées ont ainsi accueilli le directeur général des Finances publiques Jérôme Fournel et la ministre du Travail Muriel Pénicaud.

2

INVITÉS POUR LES JOURNÉES ANNUELLES DES CLUBS : LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES JÉRÔME FOURNEL ET LA MINISTRE DU TRAVAIL MURIEL PÉNICAUD

DES OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION... ET À L'ACTION !

Le Conseil supérieur développe depuis plusieurs années des outils pédagogiques afin de favoriser de nouvelles missions d'accompagnement auprès des entreprises clientes.

Simulateurs, diagnostics, et, depuis peu, autodiagnostic, permettent ainsi d'appréhender des sujets techniques complexes liés à la création d'entreprise - choix de la forme juridique, statut du micro-ou autoentrepreneur, EIRL... -, au développement ou à la vie de la structure : financement, export, prévention des difficultés, numérique, cession/transmission, achats-fournisseurs, RSE, performance...

LE SIMA : SE MOBILISER AUPRÈS DES AGRICULTEURS

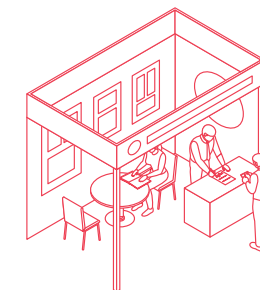
L'Ordre des experts-comptables a répondu présent au Salon International du Machinisme Agricole (SIMA) à Villepinte, un acte fort pour réaffirmer l'engagement de la profession auprès des agro-entrepreneurs. À cette occasion, ont été déployés services sur mesure et conseils à forte valeur ajoutée, aussi bien via des consultations gratuites et personnalisées que lors de conférences exposant des solutions concrètes aux participants.



SALON DES ENTREPRENEURS : UNE ÉDITION 2019 DYNAMIQUE

Partenaire de la 26^e édition du Salon des entrepreneurs, l'Ordre a profité de cet événement pour montrer la diversité des missions des experts-comptables, leur connaissance des problématiques des TPE-PME et leur capacité à accompagner la création d'entreprise. Quelque 500 porteurs de projets ont bénéficié de consultations gratuites et personnalisées, ou ont été mis en relation avec un expert-comptable dans le cadre du dispositif Business Story.

Parallèlement, les conférences et débats auront permis cette année de mettre en avant des points d'expertise ciblés : cybermenaces, développement de stratégie de marque, facteurs de réussite d'un site de e-commerce...

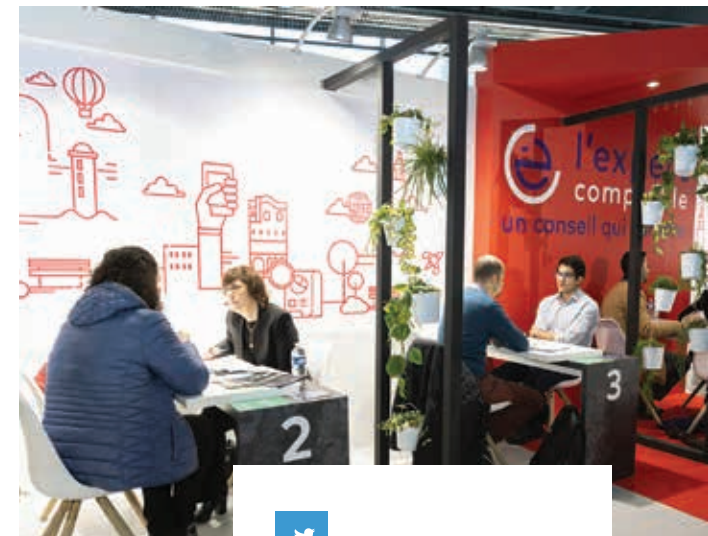


500

CONSULTATIONS SUR LE STAND DE L'ORDRE

2 200

AUDITEURS AUX CONFÉRENCES ORGANISÉES PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR



Signature de la convention entre @crtande, Président du #CSOEC et Bernard Fraïoli, Président du @CRA_asso au @SDEntrepreneurs #SDE2019 #transmission. 6 février 2019

+60 000

VISITEURS

8 500

IMPRESSIONS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Proches de l'économie sociale et solidaire

Portés depuis 19 ans par la profession comptable, « les Trophées RSE & performance globale » récompensent le dialogue social, l'engagement sociétal, la démarche environnementale d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité. L'édition 2019 a vu naître une nouvelle distinction, le trophée « spécial Économie sociale et solidaire », qui été décernée à l'UDAF34 (Union départementale des associations familiales et solidaires de l'Hérault).



AU SERVICE DU MONDE ASSOCIATIF

Depuis la publication du nouveau règlement comptable, la profession s'est mobilisée pour expliquer aux fondations et aux associations les obligations en matière de présentation des comptes. C'est avec cet objectif que seize Conseils régionaux ont mis en œuvre dans toute la France l'opération nationale « Les experts-comptables au service du monde associatif ». Au programme : des animations destinées à sensibiliser les associations aux changements qu'elles doivent rapidement mettre en œuvre.



L'accélérateur d'innovation pour les experts-comptables

Née d'une initiative lancée par le Conseil régional de Bretagne, l'association Eureka@ a pour objet d'identifier et de valoriser un produit, un site web ou un logiciel innovant, qui apporte une valeur ajoutée dans la mission de conseil de l'expert-comptable ou dans l'organisation de son cabinet.

Ces innovations sont récompensées chaque année par un concours, devenu national en 2019. Une nouvelle dimension qui répond à plusieurs enjeux :

- augmenter la notoriété de la compétition ;
- via faire connaître auprès des experts-comptables pour qu'elle devienne à terme une référence pour la profession ;
- viser un public jeune et être en adéquation avec cette cible ;
- fidéliser les anciens participants et augmenter le nombre d'inscriptions ;
- faire participer les Conseils régionaux.



Le #CSOEC participe, jusqu'à demain, à la 12^e édition du salon @PRODURABLE, à #Paris Découvrez notre programme Business #RSE, sur notre stand - niveau 2 stand 25 - et lors de notre atelier solution « Booster le pilotage RSE des #PME », le 10 avril de 14h15 à 15h #DD #ExpertComptable. **9 avril 2019**



Inclure dans l'entreprise les personnes en situation de handicap

Le 16 mai 2019, le Club développement durable et APF France handicap ont invité les cabinets et leurs clients à participer à l'opération DuoDay, une journée nationale organisée par le Gouvernement pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans l'entreprise. Cette initiative a permis une fois de plus de mettre en avant l'engagement de la profession comptable au sein de la société dans laquelle elle évolue.



Retrouvez plus d'infos sur www.experts-comptables.fr

DES SYNERGIES EN MARCHÉ

Le rapprochement de la CNCC et du Conseil supérieur suscite des regroupements en synergie de structures qui œuvrent sur des problématiques identiques et/ou complémentaires.

Une nouvelle entité au service de la vie politique : les élus des deux institutions ont ainsi souhaité fusionner les groupes de travail « Comptes de campagne » et « Partis politiques » en une seule entité.

Celle-ci a régulièrement coopéré avec les services de la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) pour préparer les élections européennes du 26 mai 2019. Les échanges ont notamment porté sur le nouveau règlement relatif aux comptes d'ensemble des partis ou groupements politiques, et sur le projet de dématérialisation des comptes de campagne.

Une nouvelle commission Évaluation : les élus ont également considéré qu'il serait pertinent de regrouper les deux commissions Évaluation au sein d'une seule structure. Ses actions seront axées autour de quatre pôles : production, actions vers le marché, actions vers les confrères et formation des professionnels.

L'ACTION DE LA COMMISSION ÉVALUATION COMMUNE À LA CNCC ET AU CONSEIL SUPÉRIEUR S'ARTICULERA AUTOUR DE

4 PÔLES :

- ACTIONS VERS LE MARCHÉ ;
- PRODUCTION ;
- ACTIONS VERS LES CONFRÈRES ;
- FORMATION DES PROFESSIONNELS.

#RAISON D'ÊTRE N°4

Promouvoir compétences et valeurs ajoutées

La diversité des missions de l'expert-comptable, ses compétences pointues et la haute qualité de son conseil, sont autant de thématiques portées par le Conseil supérieur qui, chaque jour, s'emploie à faire mieux connaître et rayonner la profession.

P. 46-47

Promouvoir
la profession

P. 48-49

Faire rayonner la profession
en France & à l'international

P. 50-53

En actions !



Promouvoir la profession

Pour mieux faire connaître la profession au grand public, valoriser ses champs d'expertise et développer son attractivité, l'Ordre a mis en œuvre une stratégie de communication 360° : des actions ciblées, des messages efficaces déployés sur des canaux diversifiés et complémentaires.



✓ The Way :
#1MoisPourTrouverTaVoie,
2^e édition !

500 000

PERSONNES TOUCHÉES
PAR LA CAMPAGNE MÉDIA

2^e

ÉDITION DE LA CAMPAGNE
100 % DIGITALE

En 2019 s'est déroulée la 2^e édition de la campagne « The Way ». À l'occasion du « mois de l'attractivité », les experts-comptables se sont mobilisés pour aider les jeunes à trouver leur voie parmi les divers métiers exercés en cabinet : ingénieurs, data scientists, communicants, marketeurs, community manager, consultants en business intelligence...

Destinée aux 16-25 ans, cette « opération séduction » s'est déployée aux niveaux national et régional avec :

- une campagne media 100 % digitale : plus de 500 000 personnes touchées sur les réseaux sociaux et les chaînes thématiques dédiées !
- des événements et des rencontres privilégiées en régions : journées portes ouvertes, animation dans les écoles, concours « Kiffe ton Cab », soirée « Nuit qui compte »...

✚ Plus d'information sur la page dédiée
the-way.fr



ENTRETIEN AVEC

Philippe Sauveplane,
Secteur Communication et Attractivité

« Pour être efficace et commencer à porter ses fruits, une stratégie de communication doit s'inscrire dans la durée. En 2019, nos priorités ont été de développer la marque « expert-comptable », la notoriété de l'institution et son attractivité auprès des jeunes. Tous les leviers d'efficacité ont été actionnés pour être visibles et utiles, tant pour nos membres que vis-à-vis du marché : événements, relations presse, partenariats médias, supports d'information...

L'année a été marquée par une campagne de communication d'envergure déclinée en trois vagues : la première fin décembre 2018/début 2019 pour installer la notion de conseil ; la deuxième, en mars, pour insister sur le rôle-clé de l'expert-comptable en matière de cession/transmission ; la troisième, en septembre, pour coïncider avec notre congrès « Au cœur des flux » et montrer qu'en matière de transition numérique des entreprises, nous savions aussi intervenir efficacement.

Cette campagne, portée par la signature « L'expert-comptable : un conseil qui compte » avait trois objectifs principaux :

- nous hisser au rang d'interlocuteur essentiel au service des entreprises ;
- présenter clairement notre champ de compétences, tant sectorielles que techniques ;
- moderniser notre image en montrant une profession en phase avec les nouveaux enjeux, notamment numériques. » —

✓ Moderniser l'image et générer des leads

Des partenariats ont été noués avec différents médias pour assurer une visibilité régulière aux experts-comptables et valoriser leurs savoir-faire. Chacun de ces partenariats poursuivait deux objectifs : faire connaître la filière et la rendre attractive ; rendre compte, par la preuve, des compétences maîtrisées - questions sociales, fiscales ou comptables, développement et digitalisation des entreprises...

L'année 2019 a été « éditorialisée » de manière à séquencer l'information et la faire coïncider avec l'actualité : la création est le sujet central du Salon des entrepreneurs en février ? Valorisons Business story ! L'innovation est au cœur des conversations en juin avec Vivatech ? Parlons start-up ! Le Gouvernement encourage l'épargne salariale ? Soyons pédagogues et expliquons, dans des publiédactionnels ou lors d'événements organisés par la CPME, que l'expert-comptable peut conseiller ses clients sur sa mise en place... Ciblée et planifiée, chacune de ces actions aura démontré l'ancrage des experts-comptables dans l'économie et créé du trafic sur le site de l'Ordre.

NOTRE PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS

189 retombées presse en 2019

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| • RTL | • Nice Matin |
| • M6 | • Décideurs Magazine |
| • Le Parisien | • EcoRéseau Business |
| • France Inter | • TF1 |
| • Studyrama | • Le Figaro |
| • Les Échos | • Le Point |
| • BFM Business | • Europe 1 |
| • Le Monde du Chiffre | • L'Opinion |
| • L'Express | • Les Affiches parisiennes |
| • Editions Francis | • ... |
| Lefebvre | |

Faire rayonner la profession en France & à l'international

Différentes associations et instances soutiennent la profession dans ses évolutions comme dans son rayonnement international. Qu'il s'agisse de promouvoir la parité ou d'exporter les savoir-faire français, toutes contribuent aux enjeux de progrès et de reconnaissance.

La profession fait entendre sa voix à l'international

Afin d'être une instance reconnue sur le plan européen et mondial, le Conseil supérieur participe activement à la vie des organisations professionnelles internationales. Il développe en parallèle des relations bilatérales avec des instituts nationaux. Pour renforcer l'influence de la profession comptable française, une action commune est engagée par le Conseil supérieur de l'ordre et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes à travers la Délégation Internationale pour l'Audit et la Comptabilité (DIPAC). Celle-ci assure un double rôle de coordination et d'animation

à tous les échelons des organisations internationales et européennes. En 2019, l'action de ce département conjoint a été marquée par l'organisation, avec l'IAASB, de la deuxième conférence de Paris sur l'audit PE qui a réuni 80 participants en provenance de 20 pays. La DIPAC a également conduit, avec l'Institut portugais, une étude sur le contrôle qualité des activités d'expertise comptable pour le compte de la FCM (voir encadré). Elle a également produit de nombreuses réponses aux consultations de la Commission européenne, d'Accountancy Europe, de l'IFAC et des normalisateurs internationaux (IAASB, IESBA).

La DDPI : un acteur incontournable de la coopération internationale française

Les pouvoirs publics et les bailleurs internationaux reconnaissent le rôle-clé de la profession comptable dans la construction d'économies stables. Une information financière crédible et fiable contribue à renforcer la confiance des investisseurs et favorise la croissance économique. Avec la Direction du Développement et des Partenariats Internationaux (DDPI), la profession française conduit des actions de coopération pour assister les pouvoirs publics, régulateurs et les instituts professionnels des pays partenaires dans la mise en place d'une gouvernance financière sécurisée. L'année 2019 a été marquée par le développement d'actions de formation ciblées sur trois thèmes : les IFRS, les ISA et le contrôle qualité. La coopération internationale s'est particulièrement illustrée avec le déploiement généralisé du Pack PE ISA au sein de l'OHADA, (organisation panafricaine de normalisation juridique qui regroupe dix-sept pays d'Afrique) et dans les Balkans : une vraie démonstration de notre capacité à exporter notre savoir-faire et à privilégier un haut niveau de coopération.



L'association Experts-Comptables et Mandats Publics

L'association Experts-Comptables et Mandats Publics, présidée par Marc Régnoux, regroupe l'ensemble des professionnels de l'expertise comptable investis d'un mandat électif public ou représentatif. En 2019, la convention annuelle de l'association a eu le plaisir d'accueillir Philippe Bilger, magistrat honoraire ayant exercé la fonction d'avocat général à la cour d'assises de Paris, pour une intervention sur le thème de « La moralisation et la transparence de la vie publique ».

L'Académie des sciences et techniques comptables et financières

Avec plus de 65 000 adhérents, l'Académie, présidée par William Nahum, constitue le premier réseau francophone et francophile de compétences et d'influence au service de l'économie. Elle fédère une communauté très large de professionnels comptables et financiers, au-delà des secteurs, des métiers et des frontières. 2019 a été marquée par la mise en service de son nouveau site, conçu comme un outil de communication moderne et convivial.

www.lacademie.info

Femmes experts-comptables : ensemble pour la parité

Présidée par Françoise Savés depuis 2017, l'Association Femmes Experts-Comptables (AFEC) regroupe près de 1 500 membres. Elle agit localement grâce à ses 24 délégations régionales, avec un double objectif :
• favoriser la féminisation de la profession et la parité dans les instances professionnelles.
• œuvrer pour renforcer la présence des femmes dans la gouvernance des entreprises.

L'AFEC a lancé dès l'automne 2019, l'opération « Plus de femmes dans nos instances ! » pour favoriser l'engagement des femmes dans la politique professionnelle.



www.femmes-experts-comptables.com

ENCOURAGER LA PROGRESSION DES FEMMES DANS LA PROFESSION

La profession comptable demeure très majoritairement masculine. Sur les 21 237 membres de l'Ordre des experts-comptables au 31 décembre 2019, on compte seulement **28,44 %** de femmes contre **27,66 %** en 2018. La représentation globale des femmes progresse néanmoins, en particulier chez les diplômés. En 2019, sur 6 356 experts-comptables stagiaires, 2 728 sont des femmes, soit **42,90 %**, contre **40,47 %** en 2018.

Afin de ne pas se priver de la richesse que constituent les actifs féminins, la profession comptable doit continuer à renforcer son attractivité auprès des femmes et tendre vers la parité. Dans tous les secteurs, à tous les postes, au plus haut niveau, face aux enjeux ou aux crises, les résultats sont là : la présence des femmes bonifie l'organisation et multiplie les chances de réussite. Les efforts ne doivent pas être ménagés pour mieux accueillir ces talents !

Les organisations internationales dont le Conseil supérieur est membre via la DIPAC :

IFAC
Fédération internationale des experts-comptables
Accountancy Europe
Fédération des experts-comptables européens
ETAF*
Fédération européenne des conseillers fiscaux
FIDEF
Fédération Internationale Des Experts-comptables et commissaires aux comptes Francophones

FCM*
Fédération des experts-Comptables Méditerranéens
CILEA*
Comité d'Intégration Latino-Euro-Américain
IIRC
International Integrated Reporting Council
PAFA
Fédération panafricaine des experts-comptables
CAPA
Confédération des experts-comptables d'Asie et du Pacifique

* Présidées par Philippe Arraou.

En actions !



ALLÔ IMPÔT

Dans la continuité de la campagne « Un conseil qui compte », l'Ordre s'est mobilisé pour faire de « Allô impôt » une opération de grande envergure, manifestant l'engagement de la profession au service de l'intérêt général. Pour la 9^e année consécutive, les contribuables ont pu bénéficier en direct de l'assistance d'un expert-comptable pour remplir leur déclaration de revenus. Bilan de cette opération 2019 : 45 000 appels, et des consultations physiques ou téléphoniques proposées par seize Conseils régionaux.



45 000

APPELS



Impact PME

Parce que l'expert-comptable est l'interlocuteur privilégié des dirigeants d'entreprise, l'Ordre a été partenaire, en novembre, d'Impact PME, l'événement de la CPME organisé avec BFM Business.

Tout au long de cette journée, experts-comptables et commissaires aux comptes ont dispensé leurs conseils et animé des micro-conférences. Invité sur le plateau de la chaîne, Charles-René Tandé est, quant à lui, intervenu dans l'émission de Philippe Bloch sur le thème « Leviers de croissance d'une PME ».

+ En savoir plus sur www.experts-comptables.fr

* Démarche de communication, publicité ou marketing qui consiste à associer plusieurs types de médias (papier, vidéos, numériques...) dans une campagne, en adaptant le message à chaque support.

L'ORDRE PARTENAIRE DE FINANCIUM 2019

La DFCG, l'Association nationale des directeurs financiers et de contrôle de gestion, organise chaque année son rendez-vous annuel, « Financium ».

L'Ordre a été partenaire de l'édition 2019. L'occasion pour Patrick Bordas, vice-président, de souligner le climat de confiance et la qualité des échanges entre les responsables financiers et les experts-comptables, que la loi Pacte a renforcés. Elle instaure en effet la création du statut d'« expert-comptable en entreprise », grâce auquel les salariés d'entreprise diplômés du DEC peuvent désormais s'inscrire à l'Ordre et bénéficier des outils de formation et d'animation mis à leur disposition.



10 000

MISES EN RELATIONS
ENREGISTRÉES EN 2019
SUR BUSINESS STORY ENTRE
EXPERTS-COMPTABLES
ET CRÉATEURS D'ENTREPRISE



BUSINESS STORY

En 2019, le dispositif « Business Story » s'est enrichi d'une mini-série de quatre vidéos : quatre portraits de nouveaux entrepreneurs ayant franchi le cap de la création d'entreprise. Ils témoignent de leur expérience et du soutien trouvé pour concrétiser leur projet grâce aux conseils apportés par les experts-comptables.

Destiné aux créateurs d'entreprise, le dispositif « Business story » offre trois rendez-vous personnalisés avec des professionnels, ainsi que de nombreux conseils pratiques.



Retrouvez
les témoignages ici
www.business-story.biz/videos



MESURER LES IMPACTS : TROIS SPOTS QUI FONT MOUCHE !

Réaliser plusieurs campagnes de communication grand public déclinées en TV, radio, presse écrite et digital implique de mesurer leurs impacts. Deux enquêtes post-test menées par Ipsos en mai et novembre ont livré des enseignements très positifs :

- la campagne est jugée crédible pour 88% des sondés ;
- 59% sont incités à se renseigner sur les compétences de l'expert-comptable après avoir vu les spots publicitaires ;
- 42% indiquent que la campagne incite à confier à un expert-comptable la digitalisation de son entreprise ;
- 72% des répondants indiquent que la campagne améliore l'image de la profession.

3^e

VAGUE DE
COMMUNICATION DÉDIÉE
À LA DIGITALISATION

+ de **1 800**

PASSAGES TV
DU 24 NOVEMBRE
AU 26 DÉCEMBRE

4

CANAUX UTILISÉS
(TV, RADIO,
DIGITAL, PRINT)

PRÈS DE

600

PASSAGES RADIO
DU 26 NOVEMBRE
AU 16 DÉCEMBRE



EcoRéseau
Business

UNE CHRONIQUE POUR CONVAINCRE

Afin d'ancrer l'accroche « Un conseil qui compte » et de l'illustrer par la preuve, un partenariat a été noué avec le magazine EcoRéseauBusiness. Au programme : une chronique mensuelle parlant création, transmission, épargne salariale, export, financement, levée de fonds, digitalisation... Autant de témoignages invitant les lecteurs à solliciter un expert-comptable.



#**Follow
l'Expert**

Un bon conseil
qui a du succès

Fort du succès rencontré par la saison 1, meilleur score d'audience des replays BFM Business, le Conseil supérieur a décidé de poursuivre l'aventure pour une saison 2. L'émission de 26 minutes animée par Guillaume Paul a permis chaque mois à deux jeunes entrepreneurs choisis par le Moovjee* de rencontrer un expert-comptable. Et ainsi de bénéficier de conseils experts sur leurs problématiques comptable, juridique, fiscale, sociale...



Le Prix Moovjee

Le Prix Moovjee, grand concours national dont le Conseil supérieur est partenaire, récompense chaque année des jeunes entrepreneurs, des porteurs de projet et des auto-entrepreneurs de 18 à 30 ans.

Patrick Bordas a rappelé lors de cette soirée le rôle de conseil de l'expert-comptable auprès des jeunes qui appréhendent avec audace et énergie les enjeux économiques et sociétaux.



Max Peuvrier (au centre), président du Comité financement du Conseil supérieur était l'invité de cette émission dédiée au financement

* Mouvement pour les jeunes et les étudiants entrepreneurs qui propose aux créateurs ou repreneurs d'entreprise âgés de 18 à 30 ans de bénéficier d'un accompagnement pour le développement de leur activité.

VIVATECH : UN MODE ORIGINAL POUR S'ADRESSER AUX START-UP

Comment être présent à Vivatech – le rendez-vous international de l'innovation – , parler de big data, de machine learning, de cybersécurité, de défis numériques... sans disposer de stand et sans intervenir dans une conférence ? En réalisant un dossier spécial de quatre pages avec Le Parisien, diffusé à tous les visiteurs du salon !



Retrouvez plus
d'infos sur
www.experts-comptables.fr



Cap sur l'avenir

Libérées de nombreuses contraintes, les entreprises savent être réactives et innovantes. Il s'agit désormais d'encourager ce dynamisme qui a fait ses preuves dans l'adversité et sera la clé d'une croissance retrouvée. La profession doit plus que jamais être à leurs côtés pour soutenir cette prise d'élan vers l'avenir.

La réaction des entreprises françaises à la levée des contraintes liées au confinement illustre un monde économique actif et combatif. Tous ensemble, nous devons cultiver et encourager ce dynamisme ; laisser agir les acteurs économiques, qui, affranchis du poids de contraintes administratives sclérosantes, sauront réussir le grand plan de relance, vital pour l'économie française et ses emplois.

Nous traversons une période riche d'enseignements. Des libertés ont été octroyées qui ont permis d'affronter la violence de la vague. Ne cédon pas à la tentation du retour en arrière : tout ce qui a fonctionné dans nos entreprises durant la crise nous arme. Faisons-leur confiance en leur accordant plus de flexibilité, plus de simplicité... et en diminuant la pression des normes.

Nous, experts-comptables, profession réglementée, conseillers quotidiens du monde économique, avons traversé cette période inédite au contact de plus de 2,5 millions d'entreprises en France, principalement les TPE-PME dans les territoires. Ce sont elles qui font l'économie et permettent de maintenir les emplois, et elles se sont battues. Fortement fragilisées, elles restent pugnaces et déterminées !

La crise actuelle, liée à l'arrêt net de l'activité chez certains, ou à la mise en place très forte du télétravail chez d'autres, doit être l'occasion de pérenniser les solutions qui fonctionnent et de les intégrer durablement dans notre culture de travail.

L'avenir numérique

Premier atout : le numérique. Les acteurs économiques déjà bien avancés dans leur transition digitale ont moins souffert que les autres. À ce titre, la mise en œuvre d'un crédit d'impôt numérique, sur le modèle du crédit d'impôt recherche, serait de nature à favoriser l'investissement dans ce domaine. Mais il faut également que les entreprises puissent utiliser ces solutions sans contraintes. Les systèmes de signature électronique sont au point, il est important d'avancer maintenant dans la reconnaissance complète des actes dématérialisés. Pour beaucoup, cette période a également été l'occasion de tester une nouvelle organisation du travail, qui a incontestablement fait ses

preuves. Pour sécuriser le recours au télétravail, il nous faut réviser les règles et adapter les textes. Enfin, pour réussir toutes ces mutations et reprendre le long chemin de la croissance, les entreprises doivent reconstituer leurs fonds propres. Comment tenter de mobiliser l'épargne des Français à destination des entreprises de proximité ? Inciter ceux et celles qui le désirent à investir au capital des TPE ?

Les deux mois que nous venons de vivre ont resserré les liens déjà très forts entre les 21 000 experts-comptables et les entreprises. Notre profession réglementée reste fortement mobilisée pour la relance de notre pays. La tâche est ardue ; interlocuteurs privilégiés des acteurs du monde économique comme de ceux du monde administratif, nous serons à la hauteur des enjeux et remplirons avec une grande responsabilité notre rôle de facilitateur entre ces deux mondes.

Charles-René Tandé,
Président du Conseil
supérieur de l'ordre
des experts-comptables

Un grand merci à tous
nos consœurs et confrères engagés dans
les commissions, les comités et les groupes
de travail du Conseil supérieur. L'année 2019 n'aurait
pas été aussi féconde sans leur dévouement
et leur investissement.



Retrouvez le rapport annuel 2019 sur
www.experts-comptables.fr

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 

Direction de la communication
CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Immeuble Le Jour, 200-216 rue Raymond Losserand
75680 Paris Cedex 14
Tél. : +33 (0) 1 44 15 60 00, csoec@cs.experts-comptables.org